

AVIS PUBLIC

RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUS LES INTÉRESSÉS

Prenez avis qu'à la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 3 août 2020 à 19 h 30 par téléconférence, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

3133, Rang des Savary

Le requérant désire construire un garage de 78 mètres carrés avec un revêtement en tôle non architectural pour remplacer sa grange qui a été détruite lors d'un incendie. La réglementation permet un garage de 70 mètres carrés et ne permet pas les revêtements en tôle non architectural que pour les bâtiments agricoles.

En conséquence de ce qui précède, toute personne intéressée a le droit de se faire entendre par le conseil municipal, avant que ce dernier statue sur la présente demande.

Donné à franklin, ce 20 juillet 2020

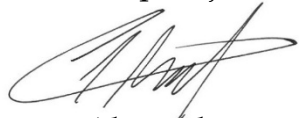


Louis-Alexandre Monast
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Louis-Alexandre Monast, directeur général secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité, ce lundi 20 juillet 2020 entre 9 h 00 et 17 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce lundi 20 juillet 2020.



Louis-Alexandre Monast
Directeur général et secrétaire-trésorier